



Conseil québécois d'Unifor

Du 22 au 24 novembre 2024

Fairmont Le Château Frontenac - Québec



21^e assemblée du Conseil québécois d'Unifor

Consœurs, Confrères, Fratrie,

C'est avec grand plaisir que nous vous convions à notre 21^e assemblée du Conseil québécois, qui aura lieu du 22 au 24 novembre 2024 à l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac, situé au 1 Rue des Carrières, Québec (QC) G1R 4P5.

Le Conseil débutera à 13 h le vendredi 22 novembre et se poursuivra jusqu'aux alentours de midi le dimanche 24 novembre. Certaines rencontres auront lieu en marge du Conseil, dont la rencontre du FRSQ le jeudi 21 novembre en après-midi et des rencontres sectorielles le vendredi 22 novembre en avant-midi. Consultez la rubrique « Rencontres et caucus » pour les détails.

Vous trouverez dans la présente lettre de convocation des informations sur le processus d'inscription, l'hébergement, les repas, les élections, les caucus, etc. D'autres documents sont joints à l'envoi de cette convocation, dont le modèle de résolution à utiliser, l'initiative de participation des jeunes travailleuses et travailleurs au Conseil québécois, un document sommaire des droits de délégation et de vote ainsi que le formulaire d'inscription pour le service de garde. Merci de bien vouloir prendre connaissance de la convocation dans son intégralité avant de communiquer avec nous si vous avez des questions.

Au plaisir de vous y retrouver toutes et tous!

En toute solidarité,

Daniel Cloutier
Directeur québécois d'Unifor

Sophie Albert
Présidente du Conseil québécois d'Unifor



Inscriptions

FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour participer à l'assemblée du Conseil québécois sont de **300 \$ / personne**.

Pour accélérer votre enregistrement au Conseil et éviter de faire la file sur place pour payer, vous devez acquitter les frais d'inscription **d'ici le 8 novembre**. Pour ce faire, vous pourrez opter pour l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Option 1 : Par chèque

Vous pouvez acquitter vos frais d'inscription en nous faisant parvenir un chèque libellé à l'ordre du « **Conseil québécois d'Unifor** » à l'adresse suivante :

Maxime Ouimet - Unifor

565, boulevard Crémazie Est, bureau 10 100
Montréal (Québec) H2M 2W1

Option 2 : Par virement bancaire

Vous pouvez acquitter vos frais d'inscription en effectuant un virement bancaire au Conseil québécois d'Unifor en utilisant les informations bancaires suivantes :

Numéro de transit : 92154-815

Numéro de folio / compte : 0501346

Caisse Desjardins des travailleuses et travailleurs unis
565, boulevard Crémazie Est, bureau 2 800
Montréal (Québec) H2M 2V6

Une fois sur place, les participantes et participants ayant déjà acquitté les frais d'inscription n'auront qu'à récupérer leur cocarde et leur trousse. Pour les personnes n'ayant toujours pas payé, une file distincte sera tenue à la table d'inscription, où vous pourrez alors effectuer votre paiement **par chèque, par carte (débit ou crédit) ou en argent comptant**, pour ensuite récupérer votre cocarde et votre trousse.

PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions à ce Conseil se feront en ligne uniquement. Vous devez compléter vos inscriptions **d'ici le 8 novembre** en vous rendant au : <https://inscription1.unifor.org>.

Les informations relatives à l'inscription de votre section locale dont vous aurez besoin pour enregistrer votre délégation en ligne vous seront envoyées par courriel le jeudi 10 octobre. Vous pourrez y trouver vos droits de délégation ainsi que votre nom d'utilisateur et mot de passe pour vous connecter sur le site web des inscriptions.

En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président de section locale d'inscrire au Conseil tous les membres de la délégation de sa section locale.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, veuillez envoyer un courriel à maxime.ouimet@unifor.org.

HORAIRE DE LA TABLE D'INSCRIPTION

DATE	HEURE	LIEU
Vendredi 22 novembre	8 h - 17 h	Foyer de la salle de bal
Samedi 23 novembre	8 h - 17 h	Foyer de la salle de bal
Dimanche 24 novembre	8 h - 12 h	Foyer de la salle de bal

Délégation

Le nombre de déléguées et délégués réguliers auquel vous avez droit, conformément à l'Article 2 (Membres) des Règlements du Conseil québécois, est basé sur la moyenne des cotisations mensuelles remises de juillet 2023 à juin 2024. Veuillez prendre note que toute contestation de ces droits doit être faite **d'ici le 23 octobre**. Après cette date, aucun changement ne pourra être effectué.

En sus de la délégation à laquelle une section locale a droit, cette dernière peut également inscrire des membres à titre d'observatrice ou d'observateur, comme déléguée suppléante ou délégué suppléant ou encore comme déléguée spéciale ou délégué spécial.

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux auront droit de parole, mais sans droit de vote, et peuvent inclure une présidente ou un président de section locale ou d'une unité de négociation. Ils peuvent aussi inclure des représentantes et représentants des groupes désignés recherchant l'équité qui voudraient participer aux comités permanents du Conseil québécois, comme stipulé à l'Article 2.2 des Règlements du Conseil québécois.

Vos droits de délégation vous seront communiqués le jeudi 10 octobre dans un courriel qui inclura également les informations nécessaires pour aller inscrire votre délégation en ligne.

Résolutions

Conformément à l'Article 4.9 des Règlements du Conseil québécois, si vous souhaitez soumettre une résolution (générale ou pour amender les Règlements du Conseil québécois) à l'assemblée du Conseil québécois, vous devez la faire parvenir trente (30) jours avant l'assemblée, soit **au plus tard le 23 octobre**, à :

Par la poste : Alain Sévigny - 2230, rue de Bruxelles, Montréal (Québec) H1L 5Z9
Par courriel : tresorerie.conseil.quebecois@unifor.org

De plus, toutes les résolutions soumises au Conseil québécois devront indiquer qu'elles ont été adoptées par l'assemblée générale des membres ou le conseil général de la section locale, la date de la réunion, le titre de la résolution et le numéro de la section locale.

N. B. Là où cela existe, le « conseil général » est la structure d'une section locale composée qui est plus grande que l'exécutif et qui inclut la représentation des unités de négociation.

Veuillez vous référer au modèle de résolution joint au présent envoi qui utilise les formules « UNIFOR QUÉBEC VA » et « PARCE QUE ».

Section locale : Numéro Présidente(e) : Prénom Nom Secrétaire archiviste : Prénom Nom

RÉSOLUTION
TITRE CLAIR DE LA RÉSOLUTION

UNIFOR QUÉBEC VA :

- Demander à toutes les sections locales d'utiliser le nouveau format de résolution.
- Encourager les sections locales à rédiger des résolutions de 200 mots ou moins.
- Communiquer l'information pertinente à toutes les sections locales afin qu'elles soient au courant de cette nouvelle façon de faire et qu'elles puissent s'adapter en vue de la prochaine assemblée du Conseil québécois.

PARCE QUE :

- Le modèle de résolutions utilisé à travers les différentes instances d'Unifor à travers le Canada a changé.
- Les résolutions ont besoin d'être rédigées dans un format clair et épuré.

SOUMISE PAR LA SECTION LOCALE NUMÉRO D'UNIFOR-QUÉBEC

Prénom Nom, président(e) _____

Prénom Nom, secrétaire archiviste _____

Adoptée lors de l'assemblée générale des membres (ou le Conseil général) tenue le DATE

Amo sepo 343

Apposer le logo de la section locale si disponible

Élections

POSTES EN ÉLECTION

Des élections auront lieu aux postes suivants :

- **Comité sur l'action politique ***
Un (1) poste à la présidence
- **Comité sur la transition juste ***
Un (1) poste de membre
- **Syndics du Conseil québécois ***
Un (1) poste
- **Comité LGBT ****
Un (1) poste de membre
- **Comité d'action féministe ****
Un (1) poste de membre
- **Comité des travailleuses et travailleurs ayant des inCAPACITÉS ****
Deux (2) postes de membre



* Toutes ces élections se tiendront en plénière pendant le Conseil.

** Les élections au sein des comités recherchant l'équité seront tenues conformément à l'Article 10, alinéa 16 des Statuts d'Unifor (élection par les pairs en caucus).

CANDIDATURES

Si vous êtes intéressé-e par un ou plusieurs des postes en élection et que vous souhaitez que votre intérêt soit communiqué aux sections locales en marge du Conseil, vous pouvez nous en informer en envoyant un courriel à maxime.ouimet@unifor.org d'ici le **8 novembre**. Vous devrez y indiquer **votre nom, votre numéro de section locale ainsi que le poste convoité**.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre un bref texte à l'appui de votre candidature (qualifications, motivations, etc.) à des fins de diffusion par notre bureau à l'ensemble des sections locales du Québec.

Prenez note que votre candidature devra tout de même être soumise de façon officielle lors du Conseil et que d'autres candidatures pourront s'ajouter à celles qui vous auront été annoncées par courriel.

COMITÉ EXÉCUTIF

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère.

COMITÉS PERMANENTS

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère **OU** comme délégué-e spécial-e.

COMITÉS PERMANENTS RECHERCHANT L'ÉQUITÉ

Afin que votre candidature puisse être soumise pour l'un des postes en élection, vous devez être inscrit-e au Conseil québécois comme délégué-e régulier-ère **OU** comme délégué-e spécial-e **ET** vous devez vous identifier comme faisant partie du groupe en question.

Rencontres et caucus

Plusieurs réunions auront lieu avant et pendant le prochain Conseil, dont la rencontre du FRSQ le jeudi 21 novembre en après-midi et des rencontres sectorielles le vendredi 22 novembre en avant-midi, avant l'ouverture officielle du Conseil à 13 h. **Prenez note qu'il y aura également une rencontre des nouvelles et nouveaux délégué.e.s le vendredi 22 novembre de 11 h à midi.** Vous trouverez ci-dessous l'horaire de toutes ces rencontres.

JEUDI 21 NOVEMBRE

HEURE	SUJET
15 h - 17 h	FRSQ (assemblée annuelle)



Assemblée annuelle des sections locales membres du fonds régional des sections locales du Québec (FRSQ)

VENDREDI 22 NOVEMBRE

HEURE	SUJET
9 h 30 - 11 h 30	Énergie
9 h 30 - 11 h 30	Transport routier
11 h - 12 h	Rencontre des nouv. délégué.e.s ***
12 h - 12 h 45	Comité inCAPACITÉS
À l'ajournement	Comité des jeunes
À l'ajournement	Comité SST



***** Cette rencontre a pour but d'accueillir toutes les personnes qui ont été déléguées par leur section locale ou leur unité pour participer au Conseil québécois pour une première fois. Les grandes lignes du Conseil québécois y seront expliquées (fonctionnement, droit de vote, droit de parole, etc.).**

SAMEDI 23 NOVEMBRE

HEURE	SUJET
8 h - 9 h	Comité des TTNAC
8 h - 9 h	Comité sur la transition juste
12 h - 13 h	Comité sur l'action politique
12 h - 13 h	Comité LGBT
12 h - 13 h	Comité d'action féministe

Les dates, heures et salles de toutes les rencontres seront affichées sur place pendant le Conseil et disponibles à la table d'inscription.

Hébergement

FAIRMONT LE CHÂTEAU FRONTENAC

Un bloc limité de chambres a été réservé au Fairmont Le Château Frontenac de Québec (1 Rue des Carrières, Québec, QC G1R 4P5), à un tarif préférentiel. Afin de bénéficier de ce tarif, vous devrez faire vos propres réservations **d'ici le 19 octobre** en appelant au 1-800-441-1414 et mentionner le code **UNIFO24** (pas de « R » après «UNIFO»).

Il n'est pas possible de bénéficier du tarif réduit en réservant via le site web de l'hôtel. Vous devez absolument passer par le numéro de téléphone ci-haut pour vous en prévaloir.



Repas et souper banquet

REPAS FOURNIS

Comme la coutume le veut pour nos conseils de novembre, le prochain inclura des repas, dont un souper banquet le samedi soir qui sera précédé d'un 5 à 7.

Les repas qui seront fournis pendant le Conseil sont les suivants, en plus des collations et breuvages servis lors des pauses :

Vendredi 22 novembre	Aucun
Samedi 23 novembre	Déjeuner, dîner et souper (banquet)
Dimanche 24 novembre	Déjeuner

CONJOINT.E.S ET ENFANTS

Nous ne ferons pas la porte à celles et ceux qui souhaiteraient venir au Conseil accompagné-es de leur **conjoint-e**, mais il faudra nous en informer **d'ici le 8 novembre** afin que nous puissions prévoir les repas en conséquence, en envoyant un courriel à maxime.ouimet@unifor.org et prévoir qu'il y aura un **frais de 150\$ à payer pour leur participation**.

Pour les **enfants** de moins de 18 ans qui ne sont pas déjà inscrits à la garderie où des repas seront fournis, il n'y aura pas de frais pour prendre part au Conseil et aux repas. Il faudra toutefois nous en informer **d'ici le 8 novembre**, afin que nous puissions prévoir les repas en conséquence, en envoyant un courriel à maxime.ouimet@unifor.org.

RESTRICTIONS ALIMENTAIRES : Puisque plusieurs repas seront servis pendant le Conseil, si quelqu'un vous accompagnant au Conseil ou vous-même avez une allergie ou une intolérance alimentaire, veuillez nous en faire part **d'ici le 8 novembre** par courriel à maxime.ouimet@unifor.org afin que nous puissions prendre les arrangements nécessaires pour vous accommoder.

Service de garde

FUNCTIONNEMENT

Un service de garde sera offert à même l'hôtel pour les enfants de **3 à 11 ans inclusivement** pour la durée du Conseil québécois, dont pour le souper banquet du samedi.

Voici les heures du service de garde :

Vendredi 22 novembre	11 h - ajournement
Samedi 23 novembre	8 h 30 - 23 h (souper banquet)
Dimanche 24 novembre	8 h 30 - ajournement



REPAS

Les repas suivants seront fournis pour tous les enfants du service de garde :

Vendredi 22 novembre	Dîner
Samedi 23 novembre	Dîner et souper
Dimanche 24 novembre	Dîner

IMPORTANT : FORMULAIRE D'INSCRIPTION À REMPLIR

Pour pouvoir bénéficier du service de garde, vous devez inscrire votre ou vos enfant(s) en remplissant le formulaire d'inscription qui est joint à la présente convocation et le retourner **d'ici le 23 octobre** par courriel à maxime.ouimet@unifor.org. S.v.p. remplir un formulaire par enfant.

Puisque des repas seront servis, il est important d'y indiquer toute allergie ou intolérance alimentaire que votre ou vos enfant(s) pourrai(en)t avoir.





**CONSEIL QUÉBÉCOIS
NOVEMBRE 2024**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU SERVICE DE GARDE

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant: _____

Sexe: _____ Date de naissance: _____
jour / mois / année

Nom(s) des personnes à qui l'enfant peut être confié: _____

RENSEIGNEMENTS SUR LES PARENTS

Nom du parent/tuteur: _____ Section locale: _____

Téléphone (cellulaire): _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Numéro d'assurance-maladie et initiales de l'enfant: _____

Votre enfant prend-il des médicaments sur une base régulière? Oui Non

Si oui, veuillez expliquer et préciser les heures de prise du médicament: _____

Votre enfant souffre-t-il d'un problème médical comme une allergie, de l'asthme, ou une autre maladie? Oui Non

Si oui, veuillez expliquer en détail la condition médicale: _____

Accessibilité

En vue de ce Conseil, nous souhaitons vous rappeler qu'Unifor s'efforce de retirer tous les obstacles à la participation à ses réunions. Si vous avez un besoin particulier en ce qui a trait aux sujets de cette liste : VUE – AUDITION – MOBILITÉ – ENDURANCE – ASSISTANCE, veuillez en informer Maxime Ouimet à maxime.ouimet@unifor.org ou par téléphone au 514 850-2550 ou au numéro sans frais : 1 800 361-0483, poste 2550.



Dates importantes

Voici un sommaire des dates importantes à retenir en vue du Conseil québécois de novembre 2024 :

10 octobre	Vous recevrez par courriel vos droits de délégation et les informations pour l'inscription
19 octobre	Date limite pour bénéficier du tarif réduit en réservant au Château Frontenac
23 octobre	Date limite pour contester vos droits de délégation
	Date limite pour soumettre vos résolutions
	Date limite pour retourner le formulaire d'inscription au service de garde
8 novembre	Date limite pour compléter vos inscriptions en ligne
	Date limite pour payer les frais d'inscription
	Date limite pour manifester votre intérêt pour l'un des postes en élection (optionnel)
	Date limite pour inscrire conjoint.e.s et enfant(s) pour le Conseil et les repas
21 novembre	Rencontre du FRSQ à 15 h
22 novembre	Rencontres sectorielles en avant-midi
	Rencontre des nouvelles et nouveaux délégué.e.s à 11 h
	Début du Conseil québécois à 13 h
23 novembre	Suite du Conseil québécois
	Coquetel et souper banquet en soirée
24 novembre	Fin du Conseil québécois vers midi



Étiquette de l'hôtel

Règles et lignes directrices des choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel

CHOSSES À FAIRE

- Permettez l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprenez les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouez la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire à la fin de votre séjour ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre pendant votre séjour.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des débris sur le plancher afin que les employés d'étage puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.).
- Remplissez les fiches de commentaires et les sondages sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps!

CHOSSES À NE PAS FAIRE

- Ne laissez pas votre chambre en désordre, mais si vous le faites, laissez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.

**N'oubliez pas que vous êtes
le visage du syndicat!**





UNIFOR

Québec

/mo sepb 343